

DECRET N° 97-348 DU 21 JUILLET 1997

Portant création d'une commission ad hoc chargée de recenser dans tous les départements les bâtiments administratifs relevant de la gestion de l'Intendant du Palais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 9 avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

**DECRETE :**

Article 1er : Il est créé une commission ad hoc chargée de recenser dans tous les départements, les bâtiments administratifs relevant de la gestion de l'Intendant du Palais.

Article 2 : La commission est composée comme suit :

Président : Le Conseiller Technique à l'Environnement, à l'Habitat et à l'Urbanisme du Président de la République (CTEHU/PR)

Membres : - un (01) représentant du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme  
- deux (02) représentants du Ministre des Finances (Direction des Marchés Publics)

- un (01) Officier du Cabinet Militaire
- deux (02) représentants du Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale dont :
  - \* un (01) Officier spécialiste en bâtiments et
  - \* le Capitaine de SOUZA Christian, détenteur des clefs sous l'ancien régime
- un (01) représentant du Préfet du Département concerné
- un (01) représentant du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme en service dans le Département concerné (Directeur Départemental de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme).

Article 3. - la commission peut faire appel à toutes les compétences susceptibles de l'aider à réussir sa mission. Les résultats de ses travaux seront déposés le 15 août 1997 au plus tard.

Article 4.- Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 21 Juillet 1997

Par le Président de la République,  
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU.**

**Ampliations** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MEHU 4  
 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5  
 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-  
 FASJEP 3 INTERESSES 10 JO 1.-